

**29 OCTOBRE
1965**

Enlèvement et assassinat
du militant Mehdi Ben
Barka à Paris



**NOVEMBRE
1972**

Enlèvement du militant
El-Manouzi à Tunis



**29 OCTOBRE
1975**

Dixième anniversaire de
l'enlèvement de Mehdi Ben
Barka, le militant El-Manouzi
risque la mort

SAUVONS LA VIE

du camarade **EL-MANOUZY**

● Pour sauver la vie du militant EL-MANOUZY EL-HOUCINE et de ses camarades

● Pour la libération de tous les détenus politiques au Maroc

Le 17 juillet 1975, un communiqué du ministère de l'information annonçait que quatre détenus militaires ont pu s'échapper des geôles du pouvoir féodal marocain ; le communiqué ajoutait que trois d'entre eux ont été arrêtés, les recherches se poursuivant pour le sergent Akka.

Mais en vérité, il s'est révélé que plusieurs autres militants civils détenus depuis le procès de Marrakech (1971) ont pu prendre la fuite ; à leur tête se trouvait le militant El-Manouzi El-Houcine ben Ali qui a consacré sa vie à la lutte contre le régime féodal marocain au sein de l'Union Nationale des Forces Populaires.

Qui est le camarade El-Manouzi El-Houcine ?

— militant à la base de l'Union Marocaine du Travail dans les rangs de la classe ouvrière marocaine,

— condamné à mort par contumace avec quatre autres militants au procès de Marrakech,

— militant avec foi et dévouement au sein de la classe ouvrière immigrée, il a participé à l'élaboration d'un travail social et syndical en Belgique et en Hollande,

— en novembre 1972, il fut kidnappé à Tunis et tenu au secret. Il fut torturé à tel point qu'on crût qu'il avait succombé sous la torture comme plusieurs autres militants tels que Moujahid Kacem Brahim Tizniti, El-Abdi et des douze camarades... et bien d'autres.

Le mutisme sur ce crime nous rappelle l'enlèvement de notre camarade Mehdi Ben Barka en 1965. Les militants de notre parti sont habitués à de tels procédés de liquidation employés contre tout militant dévoué aux principes pour lesquels luttent les masses populaires.

La persévérance du camarade El-Manouzi dans la lutte lui a permis de briser le mur du silence bâti autour de lui : il a montré par sa fuite qu'il était effectivement aux mains du pouvoir marocain, mettant ainsi à découvert la conspiration préparée contre lui.

Aujourd'hui, si le régime réactionnaire marocain a pu liquider le sergent Akka et arrêter El-Manouzi qui avait pris la fuite pendant une semaine avec d'autres camarades, notre devoir est de faire appel à toutes les forces nationales et démocratiques et à l'opinion démocratique internationale pour mener une action en vue de :

- dénoncer la politique démagogique du pouvoir qui vise à tromper l'opinion nationale et internationale en faisant croire à un changement dans sa nature répressive ;
- Se mobiliser pour sauver la vie du militant El-Manouzi El-Houcine Ben Ali et de ses camarades menacés de liquidation, et exiger la libération de tous les détenus politiques marocains civils et militaires.

BIOGRAPHIE DU MILITANT EL-MANOUZY EL-HOUCINE

El-Manouzi El-Houcine Ben Ali est né en 1943 à Amanouze dans la région de Tafraout (sud du Maroc).

Pour subvenir à ses besoins, sa famille est obligée de quitter Tafraout pour Casablanca. C'est dans cette ville que El-Houcine va poursuivre ses études primaires et secondaires au Lycée Moulay Youssef où il obtient son C.A.P.

Par la suite, il va travailler pendant trois ans à la compagnie aérienne marocaine (R.A.M.) où il se fit connaître pour les activités syndicales qu'il mène au sein des élèves stagiaires. C'est pour avoir lutté en faveur de leurs droits légitimes que le militant El-Manouzi se fera renvoyer de la compagnie aérienne.

Dès la création de l'Union Nationale des Forces Populaires en 1959, El-Houcine milite parmi les jeunes dans les associations du parti. En 1963, il participe activement à la cam-

pagne électorale du parti, lors des élections municipales et parlementaires.

A la fin de cette même année, il émigre à l'étranger pour trouver du travail. Il reste en Belgique de 1963 à 1966 où il continue à mener ses activités syndicales. Il élabore avec d'autres camarades, les premières bases d'un travail socio-syndical en Belgique et en Hollande et participe à la création d'une école d'alphabétisation pour ses compatriotes immigrés. De même qu'il œuvre pour la formation d'associations des ouvriers marocains et arabes en général au sein des syndicats belges.

Il se rend ensuite en Lybie où il travaille à la compagnie aérienne. Là il mène un intense travail afin de regrouper les ouvriers marocains et les pousser à revendiquer pour la défense de leurs droits légitimes.

En 1971, il est condamné à mort par contumace pour « atteinte à la sécurité de l'Etat » au procès de Marrakech. (1)

Lors de ce procès, dix huit membres de sa famille sont inculpés et condamnés :

- son père, Hadj Ali El-Manouzi, à un an ;
- son oncle, Abda'llah El-Manouzi, à deux ans ;
- son oncle, Taïeb El-Manouzi, à dix ans ;
- son cousin, Houcine El-Manouzi, à dix ans.

Quant aux autres membres de sa famille, ils seront relâchés après une détention d'au moins une année durant laquelle ils subiront les pires tortures. L'un de ses proches, Moujahid Kacem, succombera sous la torture.

En avril 1973, son père figure parmi les 2500 militants enlevés ou arrêtés pour la simple raison qu'ils appartiennent à l'Union Nationale des Forces Populaires, parti frappé alors d'interdiction. Il figurera aussi parmi les centaines de militants qui, encore à l'heure actuelle, sont toujours détenus, sans aucun chef d'inculpation.

Le 13 juillet 1971, son oncle, le colonel El-Manouzi Brahim est exécuté en mmée temps que les auteurs de la tentative de coup d'Etat de Skhirat.

En novembre 1972, le camarade El-Manouzi El-Houcine est kidnappé à Tunis. Il est séquestré dans les locaux de l'Ambassade du Maroc à Tunis pendant une dizaine de jours, où il subit les pires sévices, pour être ensuite livré pieds et mains liés à Rabat dans un avion spécial. A un certain moment, on crût à sa proche comparution devant le tribunal de Kénitra en 1973 (2). Mais, par la suite le silence observé autour de sa détention nous mena à penser qu'il a été tout bonnement liquidé dans les geôles du régime.

Il aura donc fallu attendre plus de trente mois pour que preuve soit faite de sa détention, par le biais de l'avis de recherche diffusé par la Direction Générale de la Sûreté Nationale, en date du 13 juillet 1975.

A cette date effectivement, le camarade El-Manouzi El-Houcine fait partie du groupe de prisonniers civils et militaires qui réussirent à s'évader d'une villa aménagée en prison près de Rabat.

Quant à lui, il fut repris une semaine plus tard. Et l'on ignore quel sort lui a été réservé.

Néanmoins, il a prouvé par cette tentative courageuse qu'il était effectivement entre les mains de la police marocaine qui s'obstinait à le nier pendant plus de trente mois.

Le cas du militant El-Manouzi El-Houcine n'est pas isolé. Beaucoup de militants ont connu ou connaissent un sort semblable.

(1) voir l'article de l'Humanité en date du 18.9.71 publié ci-joint.
(2) Dans son numéro du 26 avril 1973, Politique Hebdo écrivait : « ... C'est devant une telle « justice » que vont comparaitre prochainement 40 responsables de l'Union Nationale des Forces Populaires, parmi lesquels (...) les militants ouvriers Omar Dahkouné et El-Manouzi El-Houcine ».

Deux lettres du frère d'EL-MANOUZY

A Monsieur le Président
de la République Tunisienne
HABIB BOURGUIBA

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous écrire au nom de :

- mon père Ali El Manouzi actuellement détenu à la prison civile de Casablanca,
- ma mère Khadija bent Mohamed,
- tous les membres de la famille El Manouzi.

Ayant le grand espoir que vous puissiez user de votre influence pour intervenir auprès des autorités Marocaines afin de sauvegarder la vie de mon frère El Manouzi Lahoucine ben Ali.

Je suis persuadé que je trouverai en vous le meilleur soutien pour faire valoir la vérité et faire toute la lumière sur

les circonstances dans lesquelles mon frère fut enlevé du territoire Tunisien.

Je me permets de vous remémorer le déroulement des événements.

Lahoucine ben Ali El Manouzi est né le 11 mars 1943 à Tafraout, Maroc.

Il a milité au sein de l'Union Nationale des Forces Populaires, et au sein de la classe ouvrière immigrée.

Le 17 septembre 1971, le tribunal régional de Marrakech l'a condamné à la peine de mort par contumace, pour atteinte à la sûreté de l'Etat.

Le 1^{er} novembre 1972, il est enlevé de Tunis la capitale, par l'intermédiaire de l'Ambassade Marocaine accréditée à Tunis ; il ne s'est pas présenté à aucun des procès

(SUITE PAGE 4)

Deux lettres

(SUITE DE LA PAGE 3)

qui ont eu lieu depuis son enlèvement, nous avons donc tous cru à sa disparition et à sa mort.

Le 17 juillet 1975, le ministère de l'information du Maroc a diffusé un communiqué au sujet de l'évasion de quatre officiers militaires de leur lieu de détention. Mais il s'est révélé ensuite par l'intermédiaire de la direction générale de la Sûreté Nationale qui a émis au Maroc, un avis de recherche daté du 13 juillet 1975, et comportant la photo de mon frère Lahoucine Ben Ali, que ce dernier s'est évadé avec les quatre militaires.

La semaine après cette évasion, nous avons appris que mon frère était de nouveau arrêté et qu'il était conduit dans un lieu secret de détention.

Monsieur le Président, la vie de mon frère est plus que jamais en danger, c'est la raison pour laquelle je vous prie de venir en aide à ma famille, persécutée comme la vôtre le fut au moment de votre lutte contre le colonialisme, afin de sauvegarder la vie de son fils.

Je suis sûr que vous seriez du côté de la vérité, et que vous ne tolèrerez pas l'enlèvement d'un militant marocain, de votre Patrie au service de laquelle vous avez lutté durant toute votre vie pour la libérer du joug du colonialisme pour y instaurer la justice et l'humanité, ce qui vous a valu de mériter le prix Nobel de la Paix.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

★

A Amnesty International

Mesdames et Messieurs,

En ce jour où dans bien des pays on emploie encore la répression systématique contre toute liberté, nous souhaitons que votre congrès ait le plein succès pour la sauvegarde des libertés d'expression de réunion et de la presse, ainsi que la sauvegarde des vie humaines en danger.

Mesdames et Messieurs,

Je vous écris au nom de ma famille au Maroc, au nom de mon père Hadj Ali El Manouzi, enlevé en avril 73 et emprisonné jusqu'à ce jour sans avoir été jugé, au nom de ma mère Kadija Bent Mohamed, sans profession en

difficultés matérielles et morales. En leur nom, je vous écris au sujet de mon frère El-Manouzi Lahoucine Ben Ali, né en 1943 au Maroc, et qui risque actuellement la mort.

Condamné à mort en 1971, par contumace lors du procès de Marrakech, pour « atteinte à la sûreté de l'Etat », Lahoucine fût enlevé en novembre 1972 à Tunis (Tunisie) Maltraité en Tunisie avant d'être livré aux autorités marocaines, il fût torturé si sauvagement que l'on crût à sa mort.

Sur cette affaire, les autorités marocaines ont conservé le plus strict silence. Aucune information depuis son enlèvement ne nous est parvenue jusqu'au moment où nous avons appris qu'il se trouvait parmi les détenus politiques évadés le 13 juillet 1975 de leur lieu de détention. A cette occasion, la police marocaine s'est rendue auprès de ma famille, et a perquisitionné la maison s'y installant pour attendre Lahoucine.

Mesdames et Messieurs,

L'évasion de mon frère Lahoucine montre qu'il se trouve depuis 1972 aux mains des autorités marocaines, de même qu'elles ont conservé le silence sur son enlèvement en novembre 1972, de même qu'aujourd'hui encore, elles se taisent sur son évasion alors qu'elles font circuler dans tout le Maroc un avis de recherche datant du jour de sa fuite.

Aujourd'hui, mon frère ayant été repris une semaine après son évasion par les autorités marocaines, nous ne savons quel sort lui sera réservé alors qu'il a été condamné à la peine capitale en 1971, et qu'il risque d'être liquidé.

Mesdames et Messieurs,

Si nous vous écrivons au sujet de Lahoucine El-Manouzi, ce n'est pas seulement pour poser un problème de famille, mais c'est aussi pour porter à votre connaissance les mesures de répression menées au Maroc, les manières illicites et injustes employées dans les enlèvements, les raptis, les tortures et même les liquidations, manières qui tendent à se pratiquer de plus en plus dans ce pays où des centaines de fils du peuple sont portés disparus ou emprisonnés.

Nous demandons et prions tous les congressistes de ne pas rester indifférents devant de telles méthodes en contradiction avec la notion la plus élémentaire de liberté.

Nous vous demandons votre soutien, à vous, épris de liberté, de justice et de paix dans le monde pour sauver de la mort par contumace, et pour mettre au clair ces conditions d'enlèvement de Tunisie et de détention.

Nous vous demandons votre soutien pour la libération de tous les détenus politiques au Maroc.

Mesdames et Messieurs,

Souhaitant le plein succès à votre congrès, nous vous prions de recevoir nos sincères sentiments.

LES ORGANISATIONS DEMOCRATIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES, LES MILITANTS QUI COMBATTENT L'IMPERIALISME ET LA REACTION, LES HOMMES EPRIS DE JUSTICE, NE DOIVENT PAS RESTER INDIFFERENTS :

UNE MOBILISATION GÉNÉRALE S'IMPOSE

- POUR LA SAUVEGARDE DE LA VIE DU MILITANT EL-MANOUZI
- POUR LA CLARIFICATION DES CONDITIONS DE SON ENLEVEMENT A TUNIS
- POUR LA LIBERATION DE TOUS LES DETENUS POLITIQUES AU MAROC